

on fait entrer le Bas-Congo); la troisième, de H. J. GRESCHAT, sur le rôle de la sorcellerie en de tels mouvements.

Les auteurs n'ont plus à être recommandés; on regrettera cependant qu'ils ne font manifestement pas, ou peu, usage des études françaises, italiennes et portugaises. La bibliographie elle-même, assez abondante même, en ce domaine, se trahit cependant par certaines erreurs étonnantes, surtout quant aux sources catholiques. Le livre de DE VAULX et l'article du P. DUFOUR ne regardent pas le sujet de ce livre-ci, mais des communautés ou œuvres catholiques absolument normales et intégrées. Quant à faire de „De Brouwer, D.“ l'auteur du volume collectif: *Devant les sectes non-chrétiennes*, cela revient à attribuer les „Mesianische Kirchen“ dont nous parlons à M. E. J. Brill.

Il faut donc se réjouir amplement de ce que ces études apportent, mais souhaiter que l'échange d'informations et la lecture réciproque deviennent de plus en plus fréquents entre savants de diverses nations.

C'est bien pourquoi nous souhaitons en effet que ces études soient lues par les spécialistes français, italiens, etc. ... Elles le méritent. Et souhaitons aussi de plus en plus la réciproque.

Rom/Löwen

J. Masson S.J.

Die Herausforderung des Islam, hrsg. von Rolf Italiaander. Muster-schmidt-Verlag/Göttingen, Berlin, Frankfurt 1965; 281 S.

Dieses Buch erscheint zugleich in einer deutschen und amerikanischen (*The Challenge of Islam*) Ausgabe. Der Herausgeber war Gastprofessor in Amerika und hat viele Gastvorlesungen in Europa, Afrika und Asien gehalten. Während dieser Reisen hat er erfahren, daß die Literatur der Islam-Kunde sich überwiegend mit dem geschichtlichen Islam befaßt und weniger mit dem Islam, wie wir ihn heute auf dem gesamten Erdball erleben. Das Buch, an dem fünfzehn (meist islamische) Gelehrte mitgearbeitet haben, möchte diesem Mangel abhelfen. Die ersten vier Beiträge sind allgemeiner Art: Der Islam in unserer Zeit, Muhammeds Leben und Ideen, Mekka in Vergangenheit und Gegenwart. Es folgen spezielle Beiträge über Ägypten, Afrika südlich der Sahara, Iran, Pakistan, Indien, Indonesien, Rußland, China, Südamerika, Nordamerika und Europa. Den Schluß bildet ein Aufsatz über den Beitrag des Islam zur Weltkultur. Das Buch bietet eine gute Information, besonders über die Geschichte des Islam in den verschiedenen Ländern. Der Rezensent hätte etwas mehr über die Eigenart des islamischen Lebens und der islamischen Religionsgestaltung erfahren mögen. Die aktuelle — meist politische — Geschichte des Islam ist zwar interessant, aber wichtiger ist die Vielgestaltigkeit des religiösen Lebens innerhalb des einen Islam. Vielleicht könnte der Herausgeber mit seinen Mitarbeitern in diesem Sinne ein neues Buch verfassen!

Nijmegen

Dr. Arnulf Camps ofm

Kewenig, Wilhelm: *Die Koexistenz der Religionsgemeinschaften im Libanon*. Neue Kölner rechtswissenschaftliche Abhandlungen. Hrsg. von der Rechtswissenschaftlichen Fakultät der Universität zu Köln. Heft 30. Walter de Gruyter & Co./Berlin 1965; 198 S., DM 26,—.

La diversité, voire même l'opposition de diverses confessions politico-religieuses au sein d'une même „nation“ et à une époque déterminée de l'Histoire

empêchent-elles les hommes et les peuples de coexister pacifiquement selon des bases qui transcendent leurs divergences? Cette question vitale, posée d'une manière aiguë par l'antagonisme idéologique actuel du communisme et du christianisme et par celui plus antique du paganisme et depuis des siècles par l'Islam, constitue l'une des dominantes les plus difficiles et les plus passionnantes de l'Histoire des religions et de la civilisation. Elle a servi à l'auteur de cette contribution comme point de départ pour en rechercher une solution pratique et actuelle dans l'expérience locale et particulière du régime confessionnel qui forme la base constitutionnelle de l'Etat du Liban.

Cette étude embrasse à la fois les domaines historique, juridique et constitutionnel: c'est dire l'ampleur des problèmes que l'auteur entend soumettre à son analyse. Au vrai, et l'étendue et la profondeur de la recherche sont d'ambition plus modeste et assez restreinte. KEWENIG avoue franchement qu'il doit beaucoup aux différentes publications du général français Rondot; et le lecteur averti l'aurait d'ailleurs constaté aisément, sans vouloir affirmer pour autant que cette étude ne fût qu'un décalque mais retravaillé, repensé et complété par un séjour d'étude d'un an sur place, séjour qui lui a permis de consulter des personnalités „représentatives“ et de connaître un peu mieux le milieu humain, plate-forme de son analyse.

La lecture attentive de cette étude en manifeste son intérêt et ses déficiences. C'est, nous semble-t-il, la première recherche d'ensemble écrite en langue allemande sur ce phénomène typique de l'histoire politico-religieuse du Proche-Orient. Elle rassemble d'ailleurs sur certains événements et sur certaines „constantes sociologiques“ une documentation et des statistiques assez éparpillées. C'est en dire la valeur. Quant à la méthode même de la recherche, elle trouve dans la formation juridique de l'auteur un appoint pour préciser et formuler des notions relevant à l'origine du *jus commune* du droit romain, mais transposées et transplantées même dans un nouveau contexte sociologique et politique et repensées par les théoriciens musulmans et enfin régies et vécues par la pratique séculaire et locale de populations connues par leur traditionalisme, leur spécificité et même leur imperméabilité foncière.

Ces mérites n'empêchent pas le „spécialiste“ de l'histoire et du droit des „Communautés religieuses“ du Proche-Orient de noter sa déception fondamentale sur les principaux points.

D'abord, le séjour récent de l'auteur au Liban aurait dû lui permettre de corriger plusieurs jugements livresques pris sans confrontation dans les études de Rondot, jugements relatifs à la situation politique, sociale et religieuse des diverses communautés. Ensuite, bien qu'il note de temps à autre la différence fondamentale du Liban historique, restreint jusqu'en 1919 aux limites du Mont Liban et dont le statut artificiel a été réglementé par des accords internationaux et le Liban actuel ou „Le Grand Liban“ constitué par le régime mandataire de la France et la Société des Nations, qui constitue en fait l'objet de l'étude, l'ambiguïté des situations et des problèmes demeure cependant permanente, car la réalité historique et juridique et partant constitutionnelle de ces „deux Libans“ est bien différente et ne peut être étudiée à partir des présupposés juridico-religieux de la „Millet“ ou de la „communauté“ des „gens du Livre“. Cette confusion de perspective puisée dans les études de Rondot rend toute l'analyse subséquente assez théorique et empêche souvent de constater d'autres réalités politico-sociales actuelles. Car l'on semble perdre de vue que les recherches sur le fondement coranique et juridique du concept de „Millet“ et de l'autonomie des „Communautés chrétiennes“ dans les pays de civilisation musulmane ne

forment que des essais d'explication ou de fondement *a posteriori* de certains juristes ou politiques contemporains de l'école française pour rendre et légitimer un phénomène politico-religieux qui n'a existé d'une manière organique que depuis 1831 (Edit de Gul Khané) et surtout depuis 1856 (Hattî Humayouni). A l'origine et durant de longs siècles, les chrétiens ont joui d'un droit religieux et séculier puisé dans la conception du droit romain (on les appelait généralement Al-Roum) plutôt que selon le concept de „Millet“ ou „Ta'ifah“ qu'on traduisait sous la domination turque par le terme européen de „Nation“. Les écoles juridiques musulmanes, de date assez postérieure d'ailleurs, ne connaissent pour désigner les chrétiens tributaires que le terme de „Ahl-al-Dhimma“. Les „Dhimmis“ n'ont pas de statut légal spécifique selon la théorie contemporaine greffée sur le concept de „Millet“ ou de confession politico-religieuse: „al Taifah“.

Pour en venir à la situation actuelle analysée longuement par l'auteur, il suffit de noter que l'actualité confessionnelle du Liban est confrontée avec deux problèmes fondamentaux. Sur le plan de la politique générale, c'est le „nationalisme arabe“ qui se heurte à la „nationalité libanaise“. De l'avis de tout le monde, celle-ci n'existe pas encore, elle est à faire et l'impossibilité de la créer est admise. L'auteur en rend compte suffisamment. Mais que l'adhésion au nationalisme libanais soit le fait des chrétiens catholiques et que l'idéal du nationalisme arabe soit le fait des musulmans soutenus par les orthodoxes — dichotomie que l'auteur reprend souvent comme fondamentale pour comprendre la conjoncture — paraît une simplification bien arbitraire, qui ne tient nullement compte des divergences d'attitudes et de convictions profondes qui se sont manifestées au cours de la dernière crise libanaise de 1958 au sein de toutes les communautés, chrétiennes et musulmanes à la fois. Ce schématisme simplificateur dans l'analyse de l'actualité politico-religieuse ne rend d'ailleurs pas compte du tout de l'enjeu général du monde arabe et des options de politique internationale fondée sur la concurrence aiguë des deux blocs mondiaux en Proche-Orient. Cette perspective si fondamentale pour les observateurs de l'actualité arabe et libanaise échappe presque totalement à l'analyse. Enfin, sur le plan de la politique locale, le rôle joué par le parti populaire syrien (PPS) dans la dernière crise constitutionnelle libanaise est à peine soupçonné de même que le processus théorique vers le dépassement du „confessionnalisme“ représente plutôt un thème de propagande électorale et de diversion politique dans certains secteurs d'agitation journalistique qu'un objectif déterminé auquel on tendrait progressivement. Car sans le confessionnalisme, le Liban n'aurait plus sa raison d'être.

En somme, nous trouvons dans cette étude, que nous avons lue avec attention et intérêt, une preuve de plus que la réalité vitale et vécue dépasse la seule analyse scientifique basée sur une documentation abondante ou sur une investigation faite sur place à partir de barèmes juridiques bien clairs. En effet, l'exposé formel dont la valeur scientifique est indéniable ne nous introduit pas dans la problématique historique et réelle du régime confessionnel au Liban. Il y manque une „compréhension par l'intérieur“ et la connaissance des véritables présupposés historiques, qui font du Liban actuel une „nécessité politique“ et „un refuge“ (terme souvent employé au Liban et dont on ne trouve nulle mention dans l'ouvrage), qu'il aurait fallu créer s'il n'avait pas existé, en tout semblable au rôle joué jadis par Tanger ou par les autres états symboliques qui constellent l'Europe. Le Liban à régime confessionnel constitue une issue de liberté et de coexistence dans la situation contemporaine des pays arabes du Proche-Orient.

z. Z. Münster

Joseph Hajjar